

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FH 06/38/1  
Juillet 2006

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

#### Trente-huitième session

Hôtel Intercontinental, 2222 West Loop South, Houston, TX 77027, Texas  
(États-Unis d'Amérique), de 09 h 30 le lundi 4 décembre au samedi 9 décembre 2006

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FH 06/38/1
2.	Questions soumises au Comité sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex	<a href="#">CX/FH 06/38/2</a>
3.	Rapport des consultations mixtes FAO/OMS ad hoc d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et les questions apparentées	<a href="#">CX/FH 06/38/3</a>
4 (a).	Avant-projet de principes et de directives pour la gestion des risques microbiologiques à l'étape 7 <i>- Observations soumises à l'étape 6</i>	<a href="#">CL 2005/42-FH ;</a> <a href="#">ALINORM 05/28/13 ;</a> <a href="#">Annexe III</a> <a href="#">CX/FH 06/38/4</a>
4 (b).	<b>Annexe III</b> : Utilisation des objectifs de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, des objectifs de performance, des critères de performance et des critères de processus et de produit à l'étape 4 <i>- Observations soumises à l'étape 3</i>	<a href="#">CX/FH 06/38/4-Add.1</a>  <a href="#">CX/FH 06/38/4-Add.2</a>
5 (a).	Avant-projet de révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les œufs et les produits à base d'œufs (CAC/RCP 15-1976) à l'étape 7 <i>- Observations soumises à l'étape 6</i>	<a href="#">CL 2005/42-FH ;</a> <a href="#">ALINORM 05/28/13,</a> <a href="#">Annexe IV</a>  <a href="#">CX/FH 06/38/5</a>
5 (b).	<b>Annexe</b> : Indications pour l'établissement de paramètres pour l'analyse des risques (OSSA, OP, CP, critères de processus) pour les	<a href="#">CX/FH 06/38/5-Add.1</a>

- traitements microbiocides appliqués aux œufs et aux produits à base d'œufs à l'étape 4
- *Observations soumises à l'étape 3* [CX/FH 06/38/5-Add.2](#)
- 6 (a). Projet de directives pour l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 7 [CL 2005/42-FH](#) ; [ALINORM 05/28/13](#), [Annexe II](#) [CX/FH 05/37/6](#)
- *Observations soumises à l'étape 6*
- 6 (b). **Annexe** : Calcul de limites microbiologiques et de plans d'échantillonnage dans le cadre des critères microbiologiques liés aux objectifs de sécurité sanitaire des aliments ; exemple : *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 4 [CX/FH 06/38/6-Add.1](#)
- *Observations soumises à l'étape 3* [CX/FH 06/38/6-Add.2](#)
7. Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge à l'étape 4 [CX/FH 06/38/7](#)
- *Observations soumises à l'étape 3* [CX/FH 06/38/7-Add.1](#)
8. Avant-projet de directives relatives à la validation des mesures de contrôle de l'hygiène des denrées alimentaires à l'étape 4 [CX/FH 06/38/8](#)
- *Observations soumises à l'étape 3* [CX/FH 06/38/8-Add.1](#)
9. Gestion des travaux du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire [ALINORM 06/29/33](#), [Annexe V](#)
10. Autres questions et travaux futurs :
- (a) Élaboration de normes fondées sur les risques pour les dangers microbiologiques : renforcement du processus [CX/FH 06/38/9](#)
- (b) Utilisation de la méthode à la lactoperoxydase pour le lait et les produits laitiers faisant l'objet d'un commerce international [CX/FH 06/38/9-Add.1](#) [fh38\\_1pf](#) [CRD 1](#) ; [CX/FH 06/38/10](#) ; [CL 2005/40-FH](#)
- (c) Analyse du rapport du groupe de travail *ad hoc* sur l'établissement de l'ordre de priorité des travaux du CCFH
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport

**N.B.:**

À l'exception du point 1 de l'ordre du jour, les copies papier des documents seront distribuées par le Secrétariat américain du Codex. Pour plus de renseignements, veuillez contacter M. Ali Syed, no. de télécopie : 202 720-3157 ou courriel : [Syed.Ali@fsis.usda.gov](mailto:Syed.Ali@fsis.usda.gov)

Les documents de travail seront téléchargés sur le site Web du Codex. Ils pourront être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL suivante : <http://www.codexalimentarius.org>

Le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles étant limité, les délégués sont priés de se présenter aux réunions avec tous les documents qui leur auront été remis.

**REMARQUES CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Ouverture de la session :** la session sera ouverte par le gouvernement du pays hôte.

**Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour** (doc. réf. CX/FH 06/38/1). Conformément à l'article V.1 du Règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour sera le premier point de l'ordre du jour.

**Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex** (doc. réf. CX/FH 06/38/2). Ce document repose sur les informations préparées par le Secrétariat du Codex. Le Comité est invité à examiner les questions qui lui ont été soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex, et de prendre le cas échéant les mesures appropriées.

**Point 3 de l'ordre du jour. Rapport des consultations mixtes d'experts FAO/OMS *ad hoc* sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et les questions apparentées** (doc. réf. CX/FH 06/38/3). Le document préparé conjointement par la FAO et l'OMS fait la synthèse des activités d'évaluation des risques microbiologiques menées l'an dernier pour appuyer les activités du Comité.

**Point 4 de l'ordre du jour. Projet de principes et de directives pour la gestion des risques microbiologiques** (doc. réf. CL 2005/42-FH et ALINORM 05/28/13, Annexe III). Le Comité est invité à finaliser le document susmentionné qui a été adopté à l'étape 5 et avancé à l'étape 6 lors de la vingthuitième session de la Commission et d'étudier plus avant l'Annexe qui doit être rédigée par les États-Unis. Les observations relatives au document à l'étape 6 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/4 tandis que les observations relatives à l'Annexe à l'étape 4 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/4-Add.2.

**Point 5 de l'ordre du jour. Projet de révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les œufs et les produits à base d'œufs (CAC/RCP 15-1976)** (doc. réf. CL 2005/42-FH et ALINORM 05/28/13, Annexe IV). Le Comité est invité à finaliser le projet de révision du Code d'usages qui a été adopté à l'étape 5 et avancé à l'étape 6 lors de la 28<sup>e</sup> session de la Commission et d'étudier plus avant l'Annexe qui doit être rédigée par les États-Unis. Les observations relatives au Code d'usages à l'étape 6 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/5 tandis que les observations relatives à l'Annexe 4 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/4-Add.2.

**Point 6 de l'ordre du jour. Projet de directives pour l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer** (doc. réf. CL 2005/42-FH et ALINORM 05/28/13, Annexe II). Le Comité est invité à finaliser le projet de directives qui a été adopté à l'étape 5 et avancé à l'étape 6 lors de la vingthuitième session de la Commission et d'étudier plus avant l'Annexe qui doit être rédigée par l'Allemagne. Les observations relatives au projet de directives à l'étape 6 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/6 tandis que les observations relatives à l'Annexe à l'étape 4 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/6-Add.2.

**Point 7 de l'ordre du jour. Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge** (doc. réf. CX/FH 06/38/7). L'Avant-projet de Code d'usages est rédigé par le Canada avec l'appui de ses partenaires de rédaction. Les observations soumises à l'étape 3 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/7-Add.1.

**Point 8 de l'ordre du jour. Avant-projet de directives relatives à la validation des mesures de contrôle de l'hygiène des denrées alimentaires** (doc. réf. CX/FH 06/38/8). Le Comité est invité à étudier plus avant l'Avant-projet de directives remanié par les États-Unis en collaboration avec leurs partenaires de rédaction. Les observations soumises à l'étape 3 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/8-Add.1.

**Point 9 de l'ordre du jour. Gestion des travaux du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire** (doc. réf. ALINORM 06/29/33, Annexe V). À sa vingt-troisième session, le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) a convenu de renvoyer au CCFH le document susmentionné, tel qu'amendé lors de la session, en vue d'un nouvel examen. Le CCGP a noté que rien ne s'opposait à ce que le CCFH

commence à appliquer un processus approprié d'établissement des priorités des propositions de nouveaux travaux tant que ce processus était conforme aux procédures du Codex en vigueur. Le Comité est invité à prendre en compte les observations soumises par le CCGP et de finaliser le document.

**Point 10 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs.** Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inclusion de points précis à caractère urgent. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouveaux travaux qui sont conformes aux Objectifs à moyen terme et qui doivent être approuvés par la Commission ou son Comité exécutif.

- (a) **Élaboration de normes fondées sur les risques pour les dangers microbiologiques : renforcement du processus** (doc. réf. CX/FH 06/38/9). À la suite de la décision prise lors de la cinquante-sixième session du Comité exécutif (ALINORM 05/28/3, par. 92), le CCFH est invité à examiner le document préparé par la Nouvelle-Zélande sur la nécessité et les conditions d'une meilleure élaboration des normes microbiologiques fondées sur les risques par le CCFH.
- (b) **Utilisation de la méthode à la lactoperoxydase pour le lait et les produits laitiers faisant l'objet d'un commerce international.** En adoptant à sa vingt-neuvième session le projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers (CAC/RCP 57-2004), la Commission est convenue de demander à la CCFH de réévaluer en 2006 l'utilisation de la méthode à la lactoperoxydase pour le lait et les produits laitiers faisant l'objet d'un commerce international, au terme d'un examen mené conjointement par la FAO et l'OMS (voir le Rapport mixte FAO/OMS sur les avantages et risques potentiels de la conservation du lait cru par la méthode à la lactoperoxydase, FAO, Rome, 2006).
- (c) **Analyse du rapport du groupe de travail *ad hoc* sur l'établissement de l'ordre de priorité des travaux du CCFH.** Le Comité serait prié d'étudier le rapport du Groupe de travail *ad hoc* (CRD 1) et les observations soumises en réponse au document CX/FH 06/38/10, dans lequel seraient regroupées les nouvelles propositions de travaux soumises par les pays membres en réponse à la lettre circulaire CL 2005/40-FH. Le document CX/FH 06/38/10 doit être rédigé par l'Australie.

**Point 11 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session.** Le Comité sera informé des dates et du lieu provisoires de la prochaine session.

**Point 12 de l'ordre du jour. Adoption du rapport.** Conformément à l'Article VIII du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa trente-huitième session, selon la version fournie par le Secrétariat.